

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 2 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1er.

A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 12 avril 1843.

CONCESSION DU CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

Pourquoi les concessions de travaux publics faites par nos administrations paraissent-elles toujours entourées de mystérieuses conditions que la bonne foi ne saurait hautement approuver ? Pourquoi les projets de loi qui s'y rattachent semblent-ils toujours cacher une arrière-pensée ? Pourquoi ? Une réponse franche et catégorique apprendrait sans doute le secret de certaines fortunes miraculeuses et de certaines spéculations ténébreuses que chacun soupçonne, mais qu'il n'est pas possible de dévoiler. Dans tous les cas, pour éviter toute suspicion, les marchés qui sont passés au nom de l'Etat devraient être soumis à des formes précises et invariables, à l'aide desquelles on rendrait impossibles l'intrigue ou la fraude, et qui permettraient à l'opinion publique d'avoir les yeux ouverts sur chacune des clauses et conditions, de les peser, de les discuter, et surtout d'en apprécier la moralité. Il faut en un mot que les contribuables ne puissent pas douter un seul instant que l'emploi des millions si douloureusement payés par eux se fait, pour le mieux de leurs intérêts, avec la plus sévère économie. Or, le projet de loi qui vient d'être présenté aux chambres sur le chemin de fer de Marseille à Avignon ne nous paraît réunir aucune de ces conditions qui commandent la confiance ; il est conçu de telle façon, qu'il paraît avoir été rédigé en vue de je ne sais quelle spéculation qui n'a certainement pas pour but d'épargner les deniers de l'Etat.

L'article 2 de la loi de 1842 désire porter ses fruits, et la manière dont il se manifeste prouve combien nous avons raison de le combattre. Si l'on voulait faire intervenir l'industrie privée, — chose à laquelle nous sommes loin de nous opposer, — ce ne devrait être que dans le but d'obtenir les conditions les moins onéreuses. Pour savoir tous les avantages qu'elle peut offrir, la concurrence était le seul moyen : l'intérêt du public, comme celui des industriels, le demandait, l'équité en faisait une loi au gouvernement. Mais cette manière d'agir est trop simple et trop naturelle pour sourire à nos grands administrateurs ; il leur faut des combinaisons compliquées et dont le vulgaire ne puisse pas immédiatement saisir le sens. Nos *faiseurs d'affaires* devraient pourtant savoir que la crédulité s'est un peu lassée, et que si l'opinion publique se tait, elle murmure déjà tout bas. Pense-t-on la rassurer par des traités pareils à celui qu'on propose ? Sans la publicité et la concurrence, il n'y a pas de garantie contre les préférences aveugles ou intéressées auxquelles un ministre est susceptible de céder.

Quels que soient les avantages que le marché fait avec la compagnie Talbot soit censé présenter, il est toujours permis de croire qu'on aurait pu en obtenir de plus grands, tant que la concurrence libre et entière n'est pas intervenue, surtout si, comme il est facile de le faire, on démontre tout ce que le traité a de défectueux.

Les principales dépenses occasionnées par la confection et l'exploitation du chemin de fer projeté se composent 1° des terrassements et ouvrages d'art ; 2° des indemnités de terrains et bâtiments ; 3° de l'établissement des rails ; 4° du matériel. Voici ce que la compagnie demande et ce que le ministère accorde : 1° une subvention de 31,800,000 f., somme représentant, d'après l'estimation du conseil des ponts et chaussées, le coût des terrassements et ouvrages d'art ; 2° la concession gratuite des terrains payés par l'Etat et les localités. Resteraient donc à la charge de la compagnie l'établissement de la voie de fer et l'achat du matériel ; mais ce sacrifice lui-même n'est seulement qu'une avance, puisque la valeur doit en être remboursée par l'Etat à l'expiration du privilège de 33 ans demandé par elle comme compensation de sa coopération. Nous avons peine à comprendre sur quels motifs on s'appuie pour se mettre ainsi sans réserve entre les mains d'une compagnie pour aboutir après 33 ans à une dépense égale à celle qu'au pis-aller nécessiterait immédiatement la construction du

chemin de fer sans avoir essayé de courir la chance de l'exploitation.

L'Etat accepte toutes les charges et abandonne momentanément les revenus qu'il doit légitimement espérer, sans autre dédommagement qu'une avance dont le taux des intérêts ne saurait être exactement calculé ; il s'expose aussi à payer fort cher une coopération au moins inutile. Ce système présente tous les inconvénients de la confection par les compagnies ; il traîne à sa suite l'agiotage, les dépenses exagérées, les tarifs immuables, les corruptions, les dilapidations, etc., et il n'en a pas les avantages, car en définitive c'est toujours l'Etat qui paie et sur son crédit que les entrepreneurs s'appuient. Compter sur les améliorations ou les économies qui pourront être réalisées dans le mode adopté par le gouvernement, c'est s'abandonner à une illusion que nous ne saurions partager ; la compagnie concessionnaire n'y étant pas intéressée, donnera à son activité une direction dont le but naturel sera au contraire de gagner le plus possible sur l'Etat, et par conséquent d'exécuter les travaux à peu de frais, au détriment de leur perfection et de leur solidité.

La compagnie trouvera, malgré la surveillance du corps des ponts et chaussées, aidée peut-être par l'appui d'actionnaires haut placés, comme on dit, le moyen d'économiser sur la confection et sur l'entretien ; de sorte que, son privilège expiré, l'Etat se trouvera avoir payé énormément cher un chemin de fer en mauvais état et dont les réparations nécessaires exigeront encore de nouveaux sacrifices. Mieux vaudrait peut-être le système de confection par les compagnies comme propriétaires de ces voies de communication, que ce système mixte qui laisse aux ministères la latitude de se faire des créatures en sacrifiant les deniers de l'Etat à encourager l'agiotage et les spéculations déloyales.

Le traité en question, s'il a été fait de bonne foi, dénote chez nos ministres des talents administratifs excessivement bornés, ou, s'il a été réfléchi, il trahit le projet de livrer le pays aux loupes-cerviers de la finance.

C. B.

Le *Courrier de Lyon* a une profonde aversion pour la garde nationale : les bases quasi-démocratiques sur lesquelles elle repose l'effraient ; aussi le voyons-nous, chaque fois qu'une occasion de l'attaquer se présente, le faire avec empressement. En 1840, la France était menacée d'une nouvelle coalition : on s'inquiétait avec raison des moyens à lui opposer ; nous avons dû réclamer alors du gouvernement l'exécution de la loi de 1831 et demander la réorganisation de notre garde nationale. Le *Courrier de Lyon* s'empressa de combattre notre réclamation comme inutile, dangereuse, inopportune. Nous avons jugé par sa conduite que, dans le cas même d'une invasion, il s'opposerait de tout son pouvoir à ce qu'on mit nos concitoyens en mesure de se défendre.

Aussi ne sommes-nous pas surpris de le voir applaudir certaines idées émises par le journal *la Presse* à l'occasion des dernières élections de la garde nationale de Paris, et qui ne tendent à rien moins qu'à l'annihiler complètement. C'est aux sentiments égoïstes que la *Presse* s'adresse. A l'en croire, la garde nationale est soumise à un service pénible et dispendieux, qui la fatigue et l'aigrir contre le gouvernement ; on a tort de la convoquer si souvent ; on a mal compris sa destination. Ceci revient à dire qu'on devrait la laisser constamment inactive, n'ayant qu'une existence nominale, et, en un mot, s'en débarrasser autant que possible, sans cependant avoir recours à une dissolution. Telle est la pensée de la *Presse*, telle est également celle du *Courrier*.

De fait, on veut la détruire ou la réduire à l'impuissance. Le *Courrier* s'est engagé à compléter par ses propres observations les idées émises par la *Presse* ; qu'il se hâte donc de le faire : nous sommes impatients de savoir enfin ce qu'il veut qu'on fasse de cette grande institution et comment il entend son organisation.

Les deux grandes administrations des messageries royales et

des messageries Laffitte-Caillard sont en ce moment en pourparlers avec la compagnie du chemin de fer d'Orléans pour le transport de leurs voitures et de leurs voyageurs jusqu'à Orléans. Ces administrations eussent pu établir à Orléans un nouveau centre d'arrivée et de départ pour toutes leurs voitures du midi et de l'intérieur ; mais c'eût été décentraliser leurs services, et leurs intérêts eussent pu en souffrir. Elles ont préféré conserver à Paris leurs bureaux et tout leur personnel. Si elles tombent d'accord avec la compagnie du chemin de fer pour le prix du transport de leurs voitures et de leurs voyageurs, les voitures continueront, comme par le passé, à être chargées rue Notre-Dame-des-Victoires et rue Saint-Honoré ; des chevaux les conduiront ensuite à l'embarcadere du chemin de fer, où elles seront placées sur des wagons et entraînées par la locomotive jusqu'à Orléans. Ce transport de lourdes voitures peut paraître difficile ou dangereux dans ses moyens d'exécution. Il n'en est rien cependant ; on le pratique depuis long-temps en Angleterre, et on s'en est toujours très-bien trouvé.

On parle d'un banquet de quatre mille couverts qui doit être donné à la fin de ce mois, dans le parc de Maisons-Laffitte, aux ouvriers qui ont pris part aux travaux du chemin de fer de Rouen. Cette fête sera, dit-on, très-intéressante, et déjà beaucoup de Parisiens s'y sont donné rendez-vous.

Nous lisons dans le *National* :

« Les réclamations de la presse ont été entendues. Le ministère public s'est enfin décidé à instruire une affaire dont les scandaleux détails avaient retenti dans l'enceinte de la cour d'assises à l'occasion du procès Hourdequin. Il s'agissait des abus monstrueux, des impudentes dilapidations commises par certains ingénieurs chargés du service des carrières de Paris. Il eût été déplorable que l'impunité fût acquise à ces agents infidèles qui, non contents de compromettre la sécurité de la capitale par des travaux inhabiles, touchaient le salaire d'ouvriers fictifs dont ils faisaient figurer les noms sur des états de paiement. Le parquet, mis en demeure par les révélations des membres du conseil municipal et de la presse, a vérifié l'exactitude des faits dénoncés, et il est arrivé à cette conviction que l'on était resté au-dessous de la vérité. Actuellement il n'y a plus qu'à obtenir l'autorisation du conseil-d'état pour traduire enfin devant les tribunaux les auteurs du crime ou du délit. Nous espérons que cette autorisation ne se fera pas attendre ; il est temps de donner une satisfaction bien tardive à l'opinion justement indignée des désordres dont les bureaux de la ville ont été le théâtre pendant tant d'années. »

Il y a une autre satisfaction qu'on aurait bien dû donner à l'opinion publique après le procès Hourdequin, c'est celle de la destitution de M. de Rambuteau et de son secrétaire-général M. de Jussieu. Tout le monde s'y attendait ; mais c'est peut-être précisément parce que tout le monde s'y attendait que cette destitution n'a pas eu lieu. Quand on se fait gloire d'être impopulaire, on ne se montre pas très-empressé de frapper ceux qui sont condamnés par l'opinion.

Paris, le 10 avril 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La sévérité de la presse indépendante doit s'étendre à toutes les nuances de l'opposition. Nous n'avons pas ménagé dans nos critiques, depuis quelque temps, le centre gauche et la gauche constitutionnelle : au centre gauche nous avons reproché l'influence d'arrêt qu'il cherchait à exercer sur la gauche sa voisine ; à la gauche constitutionnelle nous avons reproché ses incertitudes et ses hésitations. Nous manquerions à notre devoir, qui est de dire la vérité à tout le monde et sur toutes choses, si nous ne témoignions pas notre étonnement de l'attitude que l'extrême gauche a gardée depuis le commencement de la session. Lorsque les électeurs, au mois de juillet dernier, firent entrer dans la

FEUILLETON DU CENSEUR.

Le Peintre et l'Antiquaire.

(Suite.)

Crois-moi, Wilhelm, continue maître Breun, aime l'art : l'art procure de douces jouissances et de nobles satisfactions ; mais aime-le pour lui-même et non pour les pompeux avantages qu'il procure. Ne fais pas de l'art le culte exclusif de ta vie, car, à défaut des remords qui me dévorent, tu l'apercevrais plus tard que tu as fait de ton ame un désert aride où les bons sentiments et les douces satisfactions du cœur ne pourront plus ni croître ni fleurir. Tu resteras étranger aux plaisirs de l'amour, aux joies de la famille, aux douceurs de l'amitié ; car la gloire est égoïste et ne veut pas de partage. Et peut-être, pour prix de tant de sacrifices, la gloire, qui l'aura séduit par de mensongères promesses, te fuira-t-elle aussi en te jetant un insultant sarcasme pour adieu.

Wilhelm écoutait tous ces discours avec la respectueuse impatience d'un néophyte dissident. Il ne voulait pas accepter les raisons que son maître mettait en avant pour le détourner de sa vocation.

— C'est une nature fantasque et chagrine, se disait-il, qui a besoin de trouver une cause à ses mauvaises humeurs, à ses impatiences déraisonnables, et qui rejette sur l'art toutes les déceptions de son esprit malade. Mais moi, j'ai l'esprit sain et le jugement sûr. J'ai perdu ma mère ; mon père vient d'aller la rejoindre. Je n'ai plus sur la terre ni affections ni obligations. Je ne dépends de personne, personne ne dépend de moi. Je n'ai donc rien à sacrifier à l'art, qui me donnera des satisfactions que je ne puis trouver qu'en lui et me tiendra lieu de tout ce qui me manque ou m'a fui. L'art sera le but de ma vie ; il comblera le vide de mon existence, et d'un paysan grossier fera peut-être un jour un homme considéré et puissant. Que parle-t-il des déceptions de la gloire, des lassitudes du triomphe, du dégoût de la popularité ? La gloire ! la popularité ! ce sont de nobles aliments pour l'ame isolée à qui le ciel a refusé les affections du foyer et les baisers de la famille. La gloire sera mon idole et ma fin.

Et le jeune enthousiaste se remettait au travail avec une nouvelle ardeur. Son maître, en qui l'orgueil de ses succès apaisait parfois les inquiétudes que lui inspirait l'avenir d'un élève clérical, colportait orgueilleusement

en tous lieux ses premières œuvres, prônait son talent non encore mûr, mais déjà chaleureux et facile, et par l'autorité de ses éloges préparait à son élève une réputation brillante entre toutes. Un tableau de Wilhelm fut vendu avantageusement à un noble amateur. Ce premier succès gonfla le cœur du jeune artiste d'un immense orgueil. De ce moment il ne rêva que couronnes, que triomphes, que richesses. Tout ce qu'il y avait en lui de sève et de vigueur juvénile fut absorbé par la ténacité de ses persévérants travaux ; son front s'assombrit, ses yeux s'allumèrent d'un éclat fiévreux, et une malade pâleur s'étendit sur son visage.

Alors le bon Flavius sentit se réveiller ses appréhensions, et se reprocha amèrement sa vaniteuse faiblesse qui encourageait le suicide de cet enfant aimé. Comme il l'avait dit à Wilhelm, l'art n'avait été pour l'illustre peintre qu'une suite de désenchantements pénibles. Après avoir usé toute son ardeur à se faire grand et célèbre, après avoir atteint le but de ses desirs, il s'était senti inassouvi et désolé dans son ame. Il avait alors essayé de se faire homme, de redescendre aux satisfactions des natures vulgaires, de rechercher les joies de la famille, de prendre intérêt aux soins matériels, de se préoccuper enfin de ces incidents infimes qui colorent l'existence ; mais il avait usé dans sa lutte contre les difficultés de l'art tout ce qu'il y avait en lui de puissance pour sentir, aimer et jouir. Il dut renoncer à étancher cette inextinguible soif de bonheur qui le dévorait ; il souffrit alors du supplice de Tantale ; il voyait autour de lui d'heureux hymens, de douces paternités, la considération et les nobles jouissances que donnent les occupations utiles, toutes ces richesses de la vie, tous ces fruits dorés et vermeils dont il avait fait et qu'il ne pouvait atteindre, et, s'il fut parvenu à les saisir, s'il eût approché le fruit de sa bouche avides, le fruit aurait instantanément perdu pour lui sa saveur, son éclat et son parfum.

Le ciel, satisfait enfin de sa longue expiation, lui avait envoyé Wilhelm. A son insu, sans s'en rendre compte, maître Flavius s'était pris pour cet enfant si naïf, si enthousiaste, si beau, d'une affection vague et banale dans le principe, puis bientôt plus précise, mieux sentie, puis enfin profonde et concentrée, et le cœur flétri du peintre s'épanouit au souffle de cette affection fortuite et imprévue. Il se sentit revivre en liant son existence à celle d'une créature aimée. De ce moment il se cramponna à cet attachement avec toute l'énergie d'un désir méfiant ; il aimait Wilhelm moins par amour que par reconnaissance de lui avoir refait des débris de

sa vie une vie resplendissante d'espérance et d'avenir. Aussi ce n'est pas sans un grand effroi qu'il avait vu l'imprudent enfant se lancer dans la voie perdue sur laquelle il s'était lui-même égaré. Cependant, il faut le dire, long-temps il hésita à le détourner de la route qui devait le mener à la gloire. Malgré toutes les déceptions qu'il en avait essayées, la gloire lui paraissait encore chose grande et précieuse ; long-temps il se demanda s'il ferait du fils de son amour un grand homme ou un homme heureux : son amour enfin l'emporta sur son orgueil.

— Il sera heureux, se dit-il. J'ai moi-même trop souffert pour condamner cette pauvre créature à de semblables tourments.

Et il se mit dès lors à chercher le remède qui devait guérir Wilhelm de la fièvre qui lui brûlait le sang. Ce remède était facile à trouver ; il devait découler de ce système fameux qui a créé dans la science médicale un schisme, qui compte de hautes illustrations parmi ses adeptes et qui a pris pour devise cet axiome de barbare latinité :

Similia similibus curantur.

En effet une grande passion ne peut être combattue avec succès que par une grande passion. Si l'homœopathie n'est pas une chimère, c'est particulièrement dans les maladies de l'ame. Il fallait donner au poétique enthousiasme de Wilhelm une direction nouvelle assez puissante pour le détourner de ses premières aspirations. C'est l'amour que choisit maître Flavius pour lutter contre l'art ; car l'amour aussi a de fiévreuses et irrésistibles dominations, lui aussi s'implante en maître sur le cœur qui lui a ouvert accès. Une fois l'idée arrêtée, maître Flavius chercha à la mettre à exécution. Il évoqua ses souvenirs ; il se rappela ses premières conversations avec Wilhelm, ces naïfs récits où l'enfant lui disait les impressions, les tristesses, les joies de ses premiers ans. Un nom de jeune fille était invariablement mêlé à tous ces récits, et ce nom tombait des lèvres de l'enfant avec un ineffable accent de tendresse et de douceur. Cette vague indication servit au peintre comme un phare lointain vers lequel il dirigea le vaisseau de ses espérances.

Un jour, il dit à son élève qu'il était décidé à faire un voyage à travers l'Allemagne pour chercher des sites et des inspirations. Wilhelm demanda à l'accompagner. C'est là que Flavius en voulait venir. Il eut l'air toutefois de concéder comme une faveur ce qui était la condition expresse du voyage, et par une belle journée de mai nos deux voyageurs partirent à pied, un bâton à la main, un havresac aux épaules, et ils se mirent à

chambre MM. Marie, Bethmont, Garnier-Pagès, etc., etc., nous félicitations de ces nominations, car elles nous paraissent devoir grossir les rangs de cette courageuse minorité qui, dans la législature précédente, avait toujours si nettement marqué, par l'organe du regrettable Garnier-Pagès, la différence qu'il y avait entre ses principes et ceux de l'opposition constitutionnelle. Il nous semblait que l'extrême gauche, qui comptait déjà sur ses bancs des hommes comme MM. Arago, Ledru-Rollin, Joly, renforcée par des orateurs du mérite de MM. Marie et Bethmont, allait enfin prendre une position importante dans le parlement et arborer son drapeau de manière à y rallier les députés en assez grand nombre qui trouvaient que M. Odilon Barrot marchait beaucoup trop lentement. Nous nous attendions à des luttes fréquentes et toujours vigoureusement soutenues; toutes les grandes questions allaient être enfin traitées, non plus au point de vue étroit et mesquin des questions de personnes, mais sous les inspirations que pouvait donner à des hommes décidés un véritable amour du pays.

Nos espérances ne se sont pas réalisées. L'extrême gauche, qui, si elle était organisée, pourrait présenter immédiatement un effectif de trente membres qui ne tarderait pas à s'accroître, n'existe encore que nominativement; il y a des députés de l'extrême gauche, mais il n'y a pas d'extrême gauche, il n'y a pas de parti auquel on puisse donner ce nom. Si vous en exceptez un discours de M. Ledru-Rollin sur les fonds secrets et un autre discours de M. Joly sur la même question, vous trouvez que les hommes de l'extrême gauche n'ont pas jusqu'à présent joué d'autre rôle que celui de muets.

On dirait vraiment, à les voir si inertes et si découragés, que la chambre est une machine pneumatique, au moyen de laquelle, aussitôt que vous y êtes entré, on vous retire tout le souffle, toute la vie que vous aviez en vous; on dirait qu'à l'instant de ce qui se pratique pour les militaires dans nos musées, dans nos théâtres, on vous force, lorsque vous arrivez au Palais-Bourbon, de déposer à la porte toutes les armes que vous pourriez avoir sur vous. M. Marie et M. Bethmont sont deux hommes d'un très-beau talent, qu'on admire chaque jour au Palais-de-Justice et dont souvent les feuilles judiciaires nous racontent les victoires. Quelle bataille ont-ils livrée depuis qu'ils sont à la chambre? aucune. M. Arago passe par un tribu redoutable, et il a été maintes fois l'objet de calomnies de la presse ministérielle qui lui reprochait de vouloir bouleverser le monde. Qu'a fait, depuis trois mois, M. Arago pour justifier cette réputation de régénérateur et de messie démocratique qu'on lui a donnée? Il a fait, il y a quelques jours, des plaisanteries fort spirituelles sur le *Dictionnaire de l'Académie*, et de justes observations contre l'examen de bachelier qu'on veut imposer aux aspirants à l'École Polytechnique; mais il n'a pas dit un mot de politique. Qu'a fait M. Cormenin, dont la plume est si populaire et aurait la puissance de faire sortir l'esprit public de la léthargie dans laquelle il paraît tombé? Il a corrigé une nouvelle édition de ses *Etudes sur les orateurs parlementaires*, qui feront sans aucun doute la fortune de son éditeur; mais il n'a pas écrit une seule ligne nouvelle, il n'a pas risqué le moindre petit pamphlet.

Nous pourrions multiplier nos interrogations, et l'on verrait que pas un seul des députés de l'extrême gauche qui ont la prétention de vouloir autre chose que ce que veulent MM. Odilon Barrot et Thiers n'a rien fait pour révéler au pays en quoi sa politique diffère de celle des hommes avec lesquels il entend ne pas être confondu.

Nous savons bien ce qu'on nous répondra pour justifier ce silence et cette intention. On nous dira que la chambre est mal disposée pour les réformes politiques, qu'elle ne veut pas même entendre parler des réformes de la gauche constitutionnelle, et qu'à plus forte raison elle repousserait tout ce qui pourrait lui être proposé dans ce genre par l'extrême gauche. Eh! mon Dieu! nous n'ignorons pas cela. Mais de ce que la chambre ne veut consentir à accorder aucune réparation, de ce qu'elle est décidée à repousser tout ce qui changerait quelque chose à ce que les pouvoirs parlementaires ont fait depuis douze ans, s'ensuit-il que l'extrême gauche doive se croiser les bras et ne rien dire? s'ensuit-il qu'elle doive se considérer comme n'ayant pas d'autre mission que celle de s'engager lorsqu'elle sera sûre du succès? Mais alors M. Arago peut rester à l'Observatoire, MM. Ledru-Rollin, Joly, Marie et Bethmont retourner dans leurs cabinets et se consacrer exclusivement au culte de la plaidoirie et de la consultation; et nous ne verrions pas plus d'inconvénient à ce qu'une vingtaine de leurs collègues donnassent leur démission et quittassent la chambre.

Non, nous n'avons jamais compris ainsi l'attitude que l'extrême gauche devait prendre devant le pouvoir et devant les nuances affaiblies de l'opposition qui viennent après elle. Ce qui lui convenait, c'était un rôle d'avant-garde; c'était une lutte de tous les jours, de tous les instants. C'était à elle de donner l'exemple et

de marcher assez en avant pour que ceux qui la suivaient fussent obligés de marcher aussi quelque peu, sous peine de laisser trop voir la distance qui les séparait des hommes en qui le pays plaçait ses plus chères espérances.

Ce qu'on n'a pas fait jusqu'à ce jour, il n'est pas encore trop tard pour le faire aujourd'hui, et c'est parce que nous en avons la conviction que nous n'avons pas reculé devant ce qu'il y avait de pénible pour nous à faire entendre des vérités un peu dures à nos amis. Il y eût eu, du reste, de notre part injustice à ne pas user envers eux de cette franchise, car nous avons plus d'une fois reproché à la gauche constitutionnelle de ne faire que la moitié de ce qu'elle devait faire, et certes, si l'on mettait en parallèle ses luttes et ses travaux parlementaires avec les luttes de l'extrême gauche, on serait forcé de reconnaître que, si le pays a le droit de se plaindre de l'une ou de l'autre, ses plaintes doivent passer par dessus la tête de la gauche constitutionnelle pour atteindre plus haut.

— Les 8^e et 9^e bureaux ont complété aujourd'hui la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le chemin de fer de Paris à la frontière belge et au littoral de la Manche, en nommant, le premier M. Chasles, le second M. Delebecque. M. Chasles, qui faisait partie de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le chemin de fer d'Avignon à Marseille, a donné sa démission de membre de cette commission pour pouvoir faire partie de la commission du chemin de fer du Nord.

Les délégués de la ville de Boulogne ont adressé aux membres du 9^e bureau une lettre dans laquelle ils exposaient que M. Delebecque, en sa qualité de député de l'arrondissement de Béthune, avait un intérêt trop direct à l'adoption du projet de loi pour pouvoir être chargé de l'examiner. Cette lettre, à ce qu'il paraît, était conçue en termes assez maladroit; elle a beaucoup indisposé le 9^e bureau, et M. Delebecque a été nommé commissaire à une forte majorité.

Tandis que M. Delebecque triomphait ainsi, rien n'était plus curieux que de voir M. François Delessert, député de l'arrondissement de Boulogne, catéchisant tous ses collègues, les suppliant d'étudier la question et de ne pas voter la mort de Boulogne, etc.

M. Adam, maire de Boulogne et chef des délégués de cette ville, est allé trouver le roi pour lui représenter combien les intérêts de ses administrés ont été sacrifiés par le projet ministériel. Il paraît qu'il n'a pas réussi à convaincre S. M.

Les projets de loi présentés par le ministère sur les chemins de fer continuent, du reste, à être l'objet d'une critique très-vive, et il est impossible qu'ils soient votés, s'ils le sont, sans des modifications fort importantes dans les conditions avantageuses qu'ils accordent aux concessionnaires. « Autrefois, disait cet après-midi un député, on égorgeait les compagnies; aujourd'hui on les gorge. » Le mot est profondément juste.

M. Gauthier de Rumilly a annoncé à plusieurs de ses collègues qu'il présenterait son rapport sur les sucres du 20 au 25.

On a un peu parlé, à la salle des conférences, d'une réunion de vingt-cinq députés de l'extrême gauche qui a eu lieu hier chez M. Marie.

— Le *Courrier de la Côte d'Or* dit qu'il est question, pour remplacer M. Nepeur dans les fonctions de premier président, de M. de Golbéry, procureur-général à Besançon, ou de M. Vélux, conseiller près la cour de cette ville.

Le *Courrier* rappelle les antécédents de M. Golbéry, d'abord député de la gauche et long-temps l'adversaire de tous les ministères qui se succédèrent pendant cette période de sa vie parlementaire, puis se convertissant tout-à-coup et passant d'une opposition quelquefois très-violente au ministérialisme le plus complet, et recevant en récompense de sa défection le titre de procureur-général. Etre procureur-général, voilà certes de quoi satisfaire une ambition vulgaire; mais à un homme comme M. Golbéry il faut mieux: il lui faut une condition précieuse et recherchée, l'inamovibilité. Les événements changent parfois, et M. Golbéry ne veut pas, un changement de système arrivant, se trouver exposé aux chances d'une destitution: voilà pourquoi il demande à échanger sa position contre celle de premier président.

Le *Courrier de la Côte d'Or* ne connaît pas les antécédents de M. Vélux: nous allons les lui dire en peu de mots. M. Vélux était autrefois député du centre gauche, et M. Thiers n'avait pas d'admirateur plus passionné. Sous le ministère du 1^{er} mars, une place de conseiller à la cour royale de Paris vint à vaquer, et M. Vélux la sollicita. M. Vivien, soit qu'il doutât de la capacité de M. Vélux comme jurisconsulte, et il eût eu raison d'en douter, soit qu'il trouvât qu'il avait des habitudes de vie peu conformes à l'austérité du magistrat, refusa de le faire entrer à la cour royale de Paris. M. Vélux en conçut une grande colère contre le cabinet du 1^{er} mars, et il déserta sa cause pour se jeter dans les bras de M. Guizot qui l'accueillit.

— Les six années passées loin du pays, disant ses efforts, ses succès, ses espérances et sa fortune naissante. C'est de la sorte qu'ils arrivèrent au seuil de l'habitation de maître Nielsheim. Là, les deux jeunes gens se séparèrent, Lène emportant de cette rencontre et de cet entretien un doux sourire, Wilhelm d'indicibles rêveries. Mais cette fois ce n'était ni le paysage, ni la peinture, ni le soin de son avenir qui faisaient pèver Wilhelm: c'était la blonde et délicieuse figure de Madeleine.

Madeleine était de fait une ravissante enfant. Elle avait de blonds et soyeux cheveux qui retombaient en grosses boucles sur ses épaules, des yeux pleins d'une méditative langueur, des lèvres roses et légèrement bombées qui encadraient de blanches dents, enfin une taille harmonieuse et souple comme une branche de saule. Jamais Wilhelm n'avait rêvé autre part que sur une toile une créature aussi parfaite, comme si ce n'était pas dans la nature vraie que les peintres de génie ont trouvé leurs plus pures compositions, et il restait tout abasourdi en présence d'une créature de chair et d'os aussi rigoureusement belle que les belles figures de l'Albane et du Guerchin.

Le lendemain, Lène retourna au cimetière. C'était sa coutume de tous les jours, je ne saurais tirer aucune induction de ce fait; seulement sa prière fut distraite, et une des fleurs qu'elle avait apportées en offrande à sa mère resta dans sa ceinture. Wilhelm se trouva là aussi par hasard sans doute; mais cette fois il n'avait pas d'album sous son bras, et sa cravate était mise avec un soin inusité. Les jeunes gens s'abordèrent en rougissant. La cause de cette pudique émotion leur était inconnue, car tous deux étaient loin de songer que depuis la veille il y eût rien de changé en eux, et cependant, depuis la veille, une révolution s'était opérée dans ces deux existences. La rêveuse et triste Lène, sans y songer, avait folâtré toute la journée dans son jardin en chantant comme une fauvette, et Wilhelm, le laborieux Wilhelm, était parti le matin pour sa promenade habituelle sans prendre ni son album ni ses crayons.

Lène et Wilhelm gagnèrent lentement, et en causant tout bas comme la veille, la maison de l'antiquaire. Au moment de la séparation, la fleur que Lène avait conservée avait disparu de sa ceinture, et elle se pavanait coquettement à la boutonnière de Wilhelm.

Je voudrais suivre pas à pas les chastes et ferventes amours de ces beaux enfants si purs, si frais, si parfumés de candeur et de virginité. Je voudrais vous dire toutes leurs longues et naïves conversations du soir, le long des bords du Rhin ou à travers les prairies émaillées de pâquerettes et de

La bourse d'aujourd'hui a été très-calme. Avant l'ouverture on n'a fait aucune affaire; seulement la rente était offerte à 83 25, et elle a ouvert à ce prix. Pendant quelque temps le mouvement a été très-douteux, puis il s'est prononcé dans le sens de la baisse, et la rente est tombée avec lenteur à 83 10, et elle est restée offerte à 83 15.

Cinq pour cent	120 90	Etats Romains	107 3/4
Quatre et demi pour cent	108 25	Dette active d'Espagne	31 0/0
Quatre pour cent	103 25	Cinq pour cent belge	104 1/4
Trois pour cent	83 05	Trois pour cent belge	—
Actions de la Banque	3322 50	Banque belge	—
Obligations de Paris	1505	Caisse Lafitte	1057 50
Rentes de Naples	108 35	—	5035

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 11 avril.

M. LAGAVE-LAPLAGNE explique la conduite du pouvoir dans la suspension de la loi du 6 mai 1841, et conclut contre le renvoi de la pétition aux ministres des finances et de l'agriculture.

M. GAUTHIER DE RUMILLY: Messieurs, absent au commencement de cette séance, je n'ai pu répondre à M. Jollivet lorsqu'il a demandé pourquoi la commission des sucres n'avait pas encore terminé ses travaux. La commission m'a nommé son rapporteur, et je prie la chambre de croire que, pour ma part, je ne perdrai pas un seul moment; mais je ne pouvais être prêt, la commission délibérait hier encore.

L'orateur lit ensuite une partie du rapport de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les douanes qui a été discuté et adopté en 1841. Vous voyez bien, dit-il, Monsieur le ministre, que la commission n'a pas fixé la longueur des aiguilles. En effet, on les a cotées et on ne pouvait les coter que par numéros, puisque ce sont les seules divisions connues dans le commerce.

Je suis étonné qu'on ait cherché à retirer à l'industrie nationale la protection que lui accorde la loi de 1841. Cette loi tendait à augmenter les productions; a-t-on voulu, à l'aide d'une ordonnance, paralyser cette loi pour favoriser l'industrie étrangère? Je regrette que l'administration ait gêné ainsi l'industrie française, et pour mon compte je ne peux que reconnaître la justice de la pétition.

La chambre entend encore MM. de Tracy, Magnier de Maisonneuve, Crémieux, Fulchiron, Vavin et Lacave-Laplagne. Les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées.

La chambre entend encore quelques rapports de pétitions. La séance est levée à cinq heures trois quarts.

M. Thiers, prenant la parole dans son bureau pour démontrer les inconvénients du projet sur le chemin de fer de Paris à la Belgique et au littoral de la Manche, a prononcé, au début de son discours, les paroles suivantes:

« Je me mêle très-peu aux travaux de la chambre; je n'ai pas même le petit intérêt d'être commissaire du bureau, car je prie mes collègues qui m'ont offert leurs voix de les reporter sur un autre; je n'ai pas le loisir nécessaire pour m'occuper des travaux des commissions. Je ne suis ni que par un intérêt d'humanité. »

Il nous semble que les électeurs d'Aix n'envoient pas M. Thiers à la chambre pour en faire un député *in partibus*, et que si ses travaux d'historien l'absorbent tout entier, il agirait loyalement en donnant sa démission de député, de même qu'il renonce à la qualité de rapporteur. M. Thiers va peu à la chambre; il vote rarement, pour ne pas contrarier le ministère ou l'opposition; il ne parle plus à la tribune, et ne veut pas des fonctions de commissaire.

Nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*:

« On s'entretient depuis quelques jours, au Palais, d'un mouvement auquel donnerait lieu la retraite prochaine d'un des membres de la cour de cassation.

« Le premier président d'une cour royale du Midi, qui, il y a six années encore, n'appartenait pas à la magistrature, et dont l'avancement rapide n'a pu se justifier que par sa qualité de député, serait nommé conseiller à la cour de cassation, et il aurait pour successeur un membre de la cour royale de Paris que ni son âge ni ses services ne sembleraient devoir appeler à de si éminentes fonctions. »

Le député dont il s'agit ici est sans doute M. Amilhou, ancien rapporteur du projet de loi sur la dotation Nemours. M. Amilhou a rendu alors des services qui ne furent pas heureux, cela est vrai, mais qui n'en méritent pas moins leur récompense, ne fût-ce que pour prouver qu'on ne s'expose pas à rencontrer des ingrats quand on se dévoue pour la cour.

Voici le texte de l'ordonnance royale en vertu de laquelle le droit au poids doit être substitué au droit par tête, ordonnance qui n'a point encore été publiée, mais dont un journal de cette ville a reçu communication.

Art. 1^{er}. A partir de la publication de la présente ordonnance, la perception de l'octroi de la commune de Lyon, département du Rhône, sera

descendre le Rhin.

Le lendemain ils étaient à Drifels.

Wilhelm revit avec joie la terre qui avait porté son berceau, non à cause des souvenirs qu'elle lui rappelait, non parce que ses parents y dormaient de leur dernier sommeil, non enfin à cause de cet indéfinissable attrait qui vous attache au sol natal et qui faisait dire à Danton placé entre la mort et l'exil:

« Quitter la France! croyez-vous donc qu'on emporte sa patrie à la semelle de ses souliers! »

Non, ce n'était rien de tout cela qui rendait Wilhelm heureux, c'est tout simplement parce qu'il se trouvait à Drifels beaucoup de sites d'un heureux effet. Tout ce qui n'était pas art était devenu étranger au cœur du jeune enthousiaste.

Il demanda avec instance à son maître la faveur de s'arrêter quelques jours à Drifels. Comme on le pense bien, Flavius ne se fit pas prier long-temps. Il fut donc décidé qu'on ferait une halte de quelques jours dans le village, le peintre se réservant de prolonger son séjour si le hasard et sa bonne fortune n'avaient jusque-là commencé la réalisation du projet qu'il avait conçu. Wilhelm s'était mis immédiatement à explorer le pays et à jeter sur son album tous les points de vue intéressants qu'il put découvrir.

Un soir, au retour d'une de ses courses à la recherche de la nature pittoresque, il s'était trouvé devant la grille du cimetière du village. Il se ressouvint alors que là reposait un être qui l'avait aimé, et il eut honte de son long oubli. Un éclair de sensibilité se fit jour à travers cette ame engourdie déjà par une folle passion. Il entra dans le cimetière et alla s'agenouiller devant la tombe de sa mère. Lorsqu'il eut rempli ce saint devoir, il sentit sa poitrine inondée d'un ineffable bien-être. L'ardeur de son sang et de sa tête s'était calmée, et il respirait plus à l'aise, comme si le ciel avait voulu lui faire comprendre que le bonheur pour l'homme n'existe pas dans la poursuite d'une brillante destinée, mais dans l'accomplissement des devoirs dictés par la nature. C'est en ce moment qu'il avait fait la rencontre de la jeune Madeleine après six ans de séparation, et c'est à ce moment aussi que nous allons reprendre le récit interrompu.

III.

J'ai dit que la jeune fille, d'abord effrayée de l'apparition d'un étranger, s'était promptement remise en reconnaissant Wilhelm, et qu'elle l'avait abordé avec un doux sourire et une bonne parole d'amitié. Ils sortirent ensemble du cimetière, elle écoutant avec recueillement, lui racontant

boutons-d'or. Je voudrais vous raconter les interminables distractions de Lène caressant avec ses lèvres le bouquet que Wilhelm lui avait donné la veille, les longues pérégrinations de Wilhelm autour de la maison de sa bien-aimée. Mais à quoi bon? Ne savez-vous pas toutes ces choses par vous-mêmes ou par vos livres, et pourquoi irais-je effeuiller dans un pâle récit cette fleur de sentiment si délicate et si pure?

Wilhelm et Lène s'aimèrent profondément, comme on aime lorsqu'on ignore encore ce que c'est que l'amour. Tous deux eussent été fort embarrassés de donner un nom au sentiment inconnu qui s'était éveillé dans leurs ames, et qui, comme le soleil du printemps qui colore le paysage de chaleureux reflets, avait répandu une teinte de joie et de gaieté sur tout ce qui les entourait.

Cependant maître Breun, tout en couvrant ses toiles à l'auberge du Rol-Maure où il s'était encore arrêté, suivait avec une indicible satisfaction les progrès de cet amour, à la recherche duquel il était parti, mais qu'il n'avait pas osé prévoir si soudain ni si violent. Il écoutait, avec un sourire d'amour-propre satisfait, les longs récits de Wilhelm qui ne lui parlait plus que de Lène et aucunement de ses travaux. Enfin, lorsqu'il reconnut que cet amour avait acquis tout son développement, et qu'il avait absorbé dans son immensité toutes les facultés du jeune homme, ce fut lui qui apporta à cette ame qui s'ignorait encore le secret de ses joies et de ses tristesses. Alors une lumière se fit devant les yeux de Wilhelm. Il sentit que son existence était désormais changée, et qu'un autre avenir se déployait devant sa volonté; il éclaira, à son tour, Lène sur la nature de leurs sentiments respectifs. De ce moment tout fut changé dans les rapports des deux amants; ce ne furent plus de folles conversations, de bruyants éclats de rire, des courses aventureuses, mais de lentes promenades, d'éloquents silences, des bras entrelacés, de furtives pressions de mains.

— Lène, dit un jour Wilhelm à sa compagne, je vous aime, et vous m'aimez; voulez-vous devenir ma femme?

Lène rougit et se troubla. Depuis long-temps cependant elle attendait cette question, et plus d'une fois elle s'était dépitée de la longue hésitation de Wilhelm. Aussi se remit-elle bientôt, et sans lever les yeux:

— Je le veux, répondit-elle, si mon père le veut.

— Demain, reprit Wilhelm, je ferai à votre père la demande de votre main.

PAUL S.

(La suite à un prochain numéro.)

opérée sur les bestiaux de la boucherie conformément au tarif ci-après, savoir : taureaux, bœufs, vaches, moutons, brebis, boucs, chèvres, agneaux et chevreaux vivants, par 100 kilogrammes. 4 f. 49 c.

Veaux, génisses de lait et cochons de lait vivants, par 100 kilogrammes. 9 17

Chevreaux, sangliers et marçassins introduits entiers, par 100 kilogrammes. 9 17

Porc, par tête. 9 »

Viande de taureaux, bœufs, vaches, moutons, brebis, chèvres, agneaux, chevreaux, veaux, génisses de lait et cochons de lait, introduits au dehors par quartiers ou par morceaux, par kilogramme. » 12

Chevreaux, sangliers, marçassins, introduits au dehors par quartiers ou par morceaux au-dessous, par kilogramme. » 1

Viande dépecée de porc, par kilogramme. » 1

Viande salée ou fumée, toute charcuterie, saucissons, saucisses, boudins, jambons, graisse comestible fondue ou non, etc., par kilogramme. » 20

Abattis et issues d'animaux. » 5

Les porcs divisés par moitié ou par quart paieront dans la proportion du droit par tête; les morceaux au-dessous acquitteront au poids comme viande dépecée.

Il ne sera admis au droit de cinq centimes par kilogramme que les abattis et issues appartenant au commerce de la triperie.

Les abattis et issues qui ne seront pas entièrement détachés des bestiaux abattus au dehors du rayon de l'octroi, et qui par conséquent ne pourront être pesés séparément, acquitteront le droit imposé sur les viandes introduites par quartiers ou par morceaux au-dessous.

Art. 2. Les bestiaux dont le poids n'aura pas été vérifié aux barrières d'entrée pourront être introduits dans le rayon de l'octroi, sous la consigne ou le cautionnement des sommes suivantes :

Par taureau ou bœuf. 35 fr. » c.

Par vache. 25 »

Par veau ou génisse. 7 50

Par mouton, brebis, bouc ou chèvre. 2 »

Les sommes consignées seront, s'il y a lieu, restituées ou compensées, et la caution déchargée, savoir : à l'abattoir public si les bestiaux sont destinés à la consommation locale, et au bureau de sortie si les bestiaux ne font que traverser la ville pour une destination extérieure.

S'il faut en croire ce qu'annonce le journal *l'Univers*, l'entreprise du chemin de fer de Marseille au Rhône ne serait pas au terme de ses tribulations.

« Les députés même les plus ministériels, dit *l'Univers*, se montrent très-vivement opposés au projet de loi qui porte concession à MM. Talabot et compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille, avec une subvention de 32 millions.

« On prétend que M. Talabot, député, est associé de M. le maréchal Soult dans d'importantes opérations industrielles.

« Ce projet de loi ne paraît pas devoir être plus heureux que celui du chemin de fer de La Teste. »

On lit dans l'Emancipation de Toulouse :

« Nous nous étions trop hâtés d'annoncer que la plupart des prévenus de Toulouse n'étaient plus au secret; il résulte de renseignements nouveaux que ces malheureux ont seulement été autorisés à voir leurs plus proches parents, ce qu'il serait révoltant d'empêcher, et que là s'est bornée la faveur de la justice.

« Quant à M. Terradas, qui n'avait aucuns parents à Toulouse, on lui a permis, à leur défaut, de voir un seul ami, en lui disant cependant, comme nous l'avions présumé, que cet ami ne devait pas être M. Paya, de peur sans doute que le rédacteur de l'*Emancipation* pût être utile au réfugié de Barcelone.

« Voilà donc soixante-dix jours que ces infortunés sont privés de toute communication réelle. La conscience se révolte quand on songe aux tortures morales qu'ont dû subir, pendant ce siècle de solitude, des hommes que demain la justice peut déclarer innocents. »

On lit dans le Courrier de la Côte-d'Or :

« On nous assure que M. Belime, juge de paix à Pontailler, vient d'être nommé conseiller de préfecture, en remplacement de M. Jacob, décédé.

« Nos prévisions ne nous avaient pas trompés : il était parfaitement naturel que M. le ministre de l'intérieur songeât d'abord au neveu de M. Saunac avant de s'occuper des vingt-deux concurrents qui, nous assure-t-on, sollicitaient les mêmes fonctions. Qu'importent les titres ou l'aptitude lorsqu'il s'agit du neveu d'un député docile? »

On lit dans l'Indicateur de Bordeaux :

« M. le consul de Prusse vient d'adresser à tous les négociants en vins de notre ville une circulaire dans laquelle il se prétend chargé par son gouvernement d'apposer son cachet consulaire sur la bonde et l'esquive de toute barrique expédiée pour les états de l'intérieur de l'Allemagne qui font partie de l'union douanière. Il les informe en outre que ceux d'entre eux qui refuseraient de se soumettre à cette formalité cesseraient de jouir de la diminution de 20 0/0 sur le droit d'entrée accordée jusqu'à ce jour aux négociants en gros de notre place.

« Cette prétention nous paraît étrange à plusieurs titres. De quel droit le consul de Prusse, qui n'est revêtu d'aucun caractère diplomatique, qui n'est que consul commercial, vient-il établir ses agents et son contrôle sur nos cales? De quel droit surtout prétend-il percevoir un droit de 2 francs pour l'apposition de son cachet sur chaque futaille? Il ne manque plus, en vérité, que d'adopter, pour les employés qu'il échelonne sur nos quais, l'uniforme et la cocarde prussienne : nous aurons ainsi une petite contrefaçon du droit de visite qui aura sur son modèle l'avantage inappréciable d'être lucratif, très-lucratif même, pour ceux qui l'exercent. »

On écrit de Civray à l'Echo du Peuple de Poitiers :

Encore un acte de népotisme ! Notre sous-préfecture vient d'être donnée en dot au gendre tout fraîchement marié d'un député fameux par l'une des conversions les plus attendues qu'aient pu inspirer saint Montalivet et saint Duchâtel, M. Laurence, surnommé l'Africain à cause de ses éclatantes razzias sur le budget de l'Algérie.

M. Hullin, notre futur administrateur, est, dit-on, un homme aimable et un musicien habile; mais cela suffit-il pour être bon administrateur ? Pourquoi donc nous expédie-t-on M. Hullin, étranger à cette partie par ses goûts comme par ses études, au préjudice de tant de secrétaires-général, de conseillers de préfecture, de chefs de division, de membres des conseils de département, pour lesquels une sous-préfecture semblait une juste récompense de leurs travaux ? Sans son alliance avec le député des Landes, M. Hullin, médecin d'honneur, avocat d'hier, eût-il jamais été quelque chose dans l'administration ?

Mais à quoi bon de telles observations ? Il n'y a rien là qui ne soit dans les habitudes bien connues de notre bienheureux régime et en parfaite concordance avec ce mercantilisme égoïste qui se prélassait aujourd'hui si effrontément dans ce qu'on appelle le grand monde. A quoi donc servirait-il, s'il vous plaît, de jeter de côté toute pudeur et de mettre sa conscience sous ses pieds, si l'on n'en retirait pas pour soi ou pour les siens quelques avantages ?

On écrit de Perpignan, le 8 avril, à l'Emancipation :

« Zurbano, qui est si féroce pour la contrebande française, se montre, dit-on, des plus humains envers nos amis d'outre-Manche. La Catalogne est en ce moment inondée de produits anglais qui sont vendus très-ostensiblement et sans que les autorités espagnoles apportent les moindres entraves au débit de ces marchandises.

« Malgré les assurances que M. Guizot a données aux deux chambres, l'affaire Lefebvre en est toujours au même point, et rien ne fait présager qu'elle obtienne bientôt une solution honorable. Est-ce que par hasard on prétendrait en temporisant faire oublier un fait auquel se rattachent l'honneur et la sécurité de nos nationaux? »

AFRIQUE FRANÇAISE.
(Correspondance particulière du Courrier.)

Nous recevons de notre correspondant d'Alger la lettre suivante, en date du 5 avril 1843 :

« Le khalifa de l'est ou de la province de Sebaon, Mohamed-ben-Mahyidin, qui, ainsi que je vous l'ai mandé, avait fait annoncer son arrivée à Alger pour le 30 mars, a tenu parole; ce chef, entouré de ses cavaliers, a fait son entrée dans notre ville le jour fixé. On sait qu'il venait dans le but de donner une organisation régulière à son maghzen. Cette opération a eu lieu le 31 mars dans la plaine de Mustapha, par les soins de l'autorité française. Elle avait attiré sur ce point, comme vous pouvez penser, un nombre considérable de curieux. Tout s'est fort bien passé.

« Le khalifa Sid-Mohamed-ben-Mahyidin ne s'est remis en route pour regagner sa province que le 2 avril, à une heure de l'après-midi. Il paraissait satisfait de son voyage. Il n'avait alors pour escorte qu'un petit nombre de cavaliers; sa musique l'accompagnait. C'était vraiment un spectacle curieux que le départ de cette troupe joyeuse.

« La province de Sebaon est parfaitement tranquille, et les populations de ces contrées ne demandent qu'à pouvoir vivre en paix sous la protection de la France; aussi Ben-Mahyidin a pu s'éloigner momentanément avec toutes les forces de la province sans éprouver la moindre crainte pour le maintien de la tranquillité.

« M. le duc d'Aumale, après avoir passé quelques jours à Medeah à son retour de l'expédition de l'est, s'est mis en route pour notre ville où il est arrivé en parfaite santé. On dit qu'il est venu afin de s'entendre avec le lieutenant-général gouverneur sur l'ensemble des opérations qui doivent avoir lieu prochainement.

« M. le duc d'Aumale, qui passera probablement quelques jours ici, est descendu à l'hôtel de la Régence. »

On nous écrit de Cherchell, le 4^{er} avril :

« L'insurrection continue dans l'aghalick des Beni-Menacer; mais il paraît que diverses tribus alliées du voisinage ont tenu bon et fait tête à l'ennemi. Ces jours derniers, nous avons appris que les guerriers de la tribu de Chenouah avaient fait une razzia assez considérable sur une fraction des Beni-Menacer, à laquelle ils ont enlevé de nombreux troupeaux.

« Du reste, on prend des mesures pour mettre les Beni-Menacer à la raison; toutes les troupes disponibles qui se trouvaient à Cherchell sont parties hier sur trois colonnes pour aller opérer contre les insurgés. En l'absence de M. le général de Bar, dont je vous ai annoncé le départ pour Alger, il a fallu naturellement donner une nouvelle organisation au corps expéditionnaire : les trois colonnes qui viennent d'entrer en campagne sont commandées par les colonels Ladmirault et Regnault, et le chef de bataillon Rey. On espère obtenir de bons résultats. »

SOUSCRIPTIONS
RECUEILLIES A LA MAIRIE DE LYON EN FAVEUR DES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE DE LA GUADELOUPE.

(8^e liste.)

MM. les officiers, sous-officiers et soldats de la garde municipale.	75 f.
MM. Elisée Devillas, propriétaire, quai Saint-Clair, n° 1.	50
Aimé Perret, négociant, rue du Griffon.	50
La société de médecine.	100
La chambre de discipline des notaires de la ville et de l'arrondissement de Lyon.	600
Les notaires de Lyon individuellement.	915
Total.	1,790
Montant des listes précédentes.	9,724
Total général à ce jour.	11,514

Chronique.

LYON.

L'autorité a fait annoncer, dans un journal de cette ville qui reçoit ses confidences, la destitution de trois agents de police et le changement de M. de Montmort. Puisqu'elle donnait avis au public de ce fait, elle devait également en indiquer les motifs. Il paraît qu'elle ne le fera pas, et qu'elle veut seulement qu'on sache qu'elle a frappé sans dire pourquoi elle a frappé. On ne fait pas mieux les choses en Russie.

« Le malheureux qui a été renversé dimanche par une locomotive sur le chemin de fer, entre Givors et Grigny, se nomme Suchet, scieur-de-long, natif d'Epinaç. Par un bonheur inespéré, cet homme, violemment frappé par la locomotive, jeté à la renverse entre les rails, et sur lequel, ainsi placé, une partie du convoi a roulé sans le toucher, cet homme n'est pas mort, ainsi que nous l'avions cru, comme tout le monde. Placé dans un wagon vide, il a été amené à Lyon et transporté à l'Hôtel-Dieu. Le meurtre a été profondément fendu, l'œil gauche a reçu un coup très-violent, il y a à la joue et à la tête d'autres blessures, mais heureusement il n'y a pas de fracture, et d'ici à quinze jours Suchet sera guéri.

« Lundi dernier la température s'est subitement abaissée, et depuis ce jour nous éprouvons un froid assez vif. Nous espérons que cette température inusitée ne se prolongera pas, et que la végétation n'aura point à souffrir de ce retour momentané de l'hiver.

« Nous lisons dans le *Moniteur industriel* que M. Verpilloux, de Givors, inventeur du bateau à drager le *Grappin*, machine qui promet les plus beaux résultats pour l'avenir de la navigation du Rhône, est également inventeur d'un procédé qui délivrerait, dit le journal auquel nous empruntons le fait, les peintres du travail difficile et incertain du dessin, c'est-à-dire que l'étude du dessin deviendrait une superfétation dans les arts plastiques, et qu'au moyen du procédé de M. Verpilloux, le coloris constituerait à lui seul le talent du plus grand artiste.

L'Académie a, dit-on, repoussé le travail de M. Verpilloux. Nous ne savons sur quelles raisons l'illustre corps s'est appuyé pour mettre à l'écart le fruit des veilles de ce mécanicien réellement distingué; si c'est seulement par cette raison qu'une pareille invention tendrait à annihiler les produits immédiats de l'art, l'Académie aurait dû également se prononcer contre le daguerréotype qui a obtenu toutes sortes d'encouragements du gouvernement. Du reste, si l'invention de M. Verpilloux est réelle, — et il est après tout facile de comprendre par des analogies connues de tout le monde que la mécanique peut arriver à dessiner des lignes plus mathé-

matiques que la main, — il est à souhaiter qu'elle soit publiée. Si l'art n'a rien à y gagner, il n'aura certainement rien à y perdre.

(*Courrier de Lyon.*)

« Samedi dernier, une voiture chargée de meubles, descendant la côte des Carmélites avec trop de rapidité, a renversé un homme; les roues lui ont passé sur les jambes, ce qui ne l'a pas empêché de se relever de suite sans le secours de personne. Heureusement rien n'avait été brisé. (*La Province.*)

« Aujourd'hui mercredi, pour la troisième et dernière représentation de M. Poulhier, la troupe du Grand-Théâtre exécutera l'opéra de *la Favorite*.

Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Journal du Loiret* du 8 avril :

« Montély a subi ce matin la peine capitale. L'échafaud avait été dressé sur l'esplanade à gauche de la porte Bourgogne.

« Depuis le matin, une foule immense de curieux, où les femmes se trouvaient en majorité, stationnait sur l'esplanade autour de l'échafaud.

« A neuf heures moins un quart, Montély est monté dans la charrette, assisté de M. l'abbé Pelletier, aumônier des prisons. Le condamné était sans force, et la vie morale paraissait déjà l'avoir quitté.

« Pendant tout le trajet, le prêtre a été obligé de le soutenir dans ses bras.

« A neuf heures, la charrette est arrivée au lieu du supplice. Montély n'était plus alors qu'un corps inanimé. Les exécuteurs ont été obligés de le prendre à la descente de la charrette et de le hisser jusque sur l'échafaud.

« A neuf heures et quelques minutes, la justice des hommes était satisfaite. »

Nouvelles Etrangères.
ESPAGNE.

OUVERTURE DES CORTÈS ESPAGNOLES. — DISCOURS DU RÉGENT.
Séance du 3 avril.

« Messieurs les sénateurs et les députés, En vous voyant réunis autour du trône d'Isabelle II, pour concourir par votre sagesse et votre zèle aux dispositions législatives qui doivent consolider l'état, je ne saurais manquer d'éprouver la satisfaction la plus pure, en concevant la flatteuse espérance que vous remplirez complètement la mission réservée à la législature actuelle pour le bien de la monarchie et de la reine.

Depuis que la précédente législature a cessé sa tâche, aucune altération notable n'est survenue dans les relations que nous avons avec les gouvernements des autres pays.

A l'égard de notre situation intérieure, je me plains à reconnaître le zèle et la droiture avec lesquels les tribunaux et les magistrats administrent généralement la justice, nonobstant l'organisation imparfaite du pouvoir judiciaire et les vices de la législation en vigueur. Ces difficultés seront aplanies par une bonne loi organique et par la réforme désirée de nos codes; pour la prompte réalisation de cette réforme, le gouvernement vous présentera quelques mesures convenables.

L'état des finances réclame très-particulièrement l'attention des cortès. Des réformes importantes ont eu lieu, tant dans l'administration et la comptabilité des revenus publics que dans le système qui régit la vente des biens nationaux; mais sans les ressources nécessaires pour couvrir non seulement les dépenses ordinaires et courantes du service public, mais encore toutes les autres obligations successivement contractées à raison du déficit constant d'équilibre dans lequel se trouvent les unes et les autres avec les recettes du trésor, il deviendra chaque jour plus difficile d'arriver à une organisation complète et satisfaisante de cette partie si vitale de l'administration de l'état. Avec le budget qui sera soumis à votre examen, l'on vous présentera d'autres projets de loi dont les cortès classeront d'une manière opportune la convenance et l'utilité. Les cortès comprennent trop bien l'importance du crédit pour ne pas donner leur puissant appui aux mesures qui leur seront également proposées dans le but d'améliorer ce crédit.

Au milieu de la rareté des ressources, la marine a été l'objet du zèle qui se remarque dans l'activité de nos arsenaux et dans l'envoi d'expéditions sur divers points. Il était question de modifier l'armée d'une manière avantageuse pour le soulagement des populations; déjà même quelques mesures étaient présentées aux cortès, lorsqu'une insurrection inattendue est venue paralyser ces prudentes économies, et il a fallu s'attacher avec toute la force publique à réprimer ce mal si grave. L'armée a été à cette époque, comme toujours, un modèle de subordination et de discipline, aussi bien que de valeur et de fidélité. Grâce à ses vertus et à la coopération également noble et décidée de la garde nationale, la commotion, qui eût été si fatale si on n'eût laissé respirer, a été étouffée à son début, et la tranquillité a été complètement rétablie.

Sous les auspices de cette tranquillité et à l'aide des réformes opérées, les intérêts matériels du pays prennent chaque jour plus d'accroissement; nos communications se développent, l'agriculture et l'industrie donnent une plus forte impulsion à notre commerce, et l'instruction publique reçoit des améliorations considérables.

Les lois que le gouvernement, d'accord avec la constitution, soumettra à votre examen contribueront à rendre plus parfaite l'administration, à compléter le développement de toutes les branches de la richesse publique, et à élever l'institution de la garde nationale, l'enseignement public et la bienfaisance à la hauteur qui convient au nom espagnol, et j'ai, en attendant, la satisfaction de vous annoncer qu'actuellement la paix, la loi et l'ordre règnent dans toute l'étendue de la monarchie.

Moment bien heureux où les cortès et le gouvernement trouvent l'occasion glorieuse, que leur patriotisme ne laissera pas échapper, de faire que la nation désire ce que nous devons à l'auguste et jeune princesse que nous voyons assise ici sur le trône de ses ancêtres! Des lois consolidant l'état sur ses bases, des lois propres à ouvrir les sources de la prospérité publique, voilà ce qui est digne et ce qui convient à la patrie et à la reine Isabelle II. Lorsque Sa Majesté, à l'époque fortunée qui approche, prendra en main les rênes du gouvernement de son peuple, qu'elle ne rencontre aucun obstacle au bien que leur prépare son cœur généreux, et puisse-t-elle, dans les bénédictions et les applaudissements qu'elle entendra autour d'elle, recueillir le fruit le plus précieux de nos soins et de nos sacrifices !

Après cette lecture, S. A. le régent et les personnes du cortège sont sortis de la chambre dans le même ordre qui avait présidé à leur entrée. Le discours a été écouté dans le plus profond silence. Aucun vif ne s'est fait entendre, et, à la sortie de la chambre, quelques députés ont adressé des interpellations amicales aux ministres; ceux-ci ont répondu en souriant qu'ils n'étaient plus ministres.

A deux heures et demie, Sa Majesté était de retour au palais, et, à trois heures environ, le régent rentrait chez lui dans une belle voiture attelée de quatre chevaux, précédé de quelques éclaireurs et suivi de ses aides-de-camp et de son escorte.

La garde nationale et les troupes de la garnison ont défilé, et la ville est retombée dans le calme le plus parfait.

AMÉRIQUE.

Les insurgés à Haïti avaient pris, à la date des dernières nouvelles, possession de l'ouest de l'île, depuis Leogone jusqu'au cap Dona-Maria; ils ont l'intention de s'emparer de Port-au-Prince. Ils sont environ 12,000 hommes, et leur nombre s'accroît tous les jours. Ils ont battu deux fois les troupes de Boyer, et lui ont tué 300 hommes et deux généraux. Boyer n'a que 4,000 hommes.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

M. Parain, lieutenant-colonel en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, étant décédé hier, ses amis et ses connaissances qui n'auraient pas reçu de lettres de faire-part sont prévenus que ses obsèques auront lieu demain jeudi, 13 du courant, à neuf heures très-précises du matin. Le convoi partira de son domicile, rue des Célestins, n° 5.

Étude de M^e Arnoux, avoué à Lyon, place Saint-Jean, n. 8.

VENTE PAR LICITATION

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS, En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi 29 avril 1843, de dix heures du matin à la fin de la séance,

D'UNE MAISON ET SES DÉPENDANCES,

Désignée sous le nom d'HOTEL DE L'ÉCU DE FRANCE,

Située à Lyon, rue Lanterne, n. 6, AYANT UN CORPS DE BATIMENT SUR LA RUE DU BESSARD, N. 20.

Cette maison comprend plusieurs corps de bâtiments séparés, quatre cours plus ou moins grandes, écuries, fenils, hangar, puits avec pompe; le tout confiné à l'orient par la rue Lanterne, au nord par l'hôtel des Trois-Couronnes et par la rue du Bessard, au midi par la maison Falsan et à l'occident par une impasse allant au quai d'Orléans.

Le sol est d'une superficie totale de 1,250 mètres carrés environ, suivant la matrice cadastrale. La mise à prix est de deux cent trente mille francs. (3091) Signé : ARNOUX, avoué.

Étude de M^e Bros, avoué, rue de la Préfecture, n. 3.

Le samedi vingt-deux avril 1843,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, PALAIS NEUF DE JUSTICE, PLACE DE ROANNE, A MIDI,

VENTE SUR PUBLICATIONS JUDICIAIRES

D'UNE MAISON

Sise à Lyon, quartier Perrache, rue de Penhièvre.

Mise à prix 80,000 fr. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Bros, avoué. (2719)

Étude de M^e Guillot, huissier, place des Cordeliers, n. 2.

VENTE JUDICIAIRE.

Le samedi quinze avril 1843, à dix heures du matin, sur la place Henri IV, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de divers objets mobiliers saisis, consistant en horloge, poêle, garde-manger, tables, glaces, chaises, commode, secrétaire, garde-robe, chandeliers bronze sous leurs globes, lit à deux dossiers garni de garde-paille, traversin, matelas, draps et couvertures, etc. (1250)

Étude de M^e Fauché, huissier à Lyon, place de Roanne.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le samedi quinze avril courant, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, sur la place de la Boucherie-des-Terreux, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en buffet, armoire, commode, chandeliers, plateaux, tasses à café, etc. (1937)

Même étude.

Le même jour quinze avril, sur les dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, place Croix-Paquet, à la vente aux enchères et au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en bois de métiers pour la fabrication des étoffes de soie, rouet, commode, horloge, table, lampes, marmites, seaux, etc. (1938)

VENTE APRÈS DÉCÈS, Quai Puits-du-Sel, n° 124,

OBJETS MOBILIERS D'ANNE-MARIE VILLARD.

Jeudi vingt-sept avril et jours suivants, à dix heures du matin, au domicile susindiqué, il sera procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères des objets délaissés par Marie Villard.

Lesdits objets se composent de bois de lit, matelas, oreiller, traversins, couvertures, draps de lit, tables, commodes, glaces, secrétaires, linge de table, trousseau considérable, quantité de chemises, jupes, bas, châles de toutes qualités, robes de soie et de laine, fauteuils, chaises, bois à brûler, bois de charpente, charbons, batterie de cuisine, vins en bouteilles, ferrailles, cuivres, étain, etc. et c.

Le samedi, à midi, dans la salle de vente des commissaires-priseurs, il sera vendu des couverts d'argent, cuillère à ragoût, goblet, salières, moutardier, sucrier, cuillères à café, montre en argent, montre en or à répétition, chaîne en or, pince-oreilles, bague à camée, etc. et c.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix de l'adjudication. (2408)

ÉTUDE DE M^e SIBILLE, NOTAIRE AU PONT-DE-BEAUVOISIN.

VENTE PAR LICITATION,

le dimanche vingt-un mai 1843,

D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située sur les communes d'Aoste et de Romagneux, canton du Pont-de-Beauvoisin, arrondissement de la Tour-du-Pin (Isère),

de la contenance de 28 hectares 20 ares 20 centiares.

Elle est composée de maison de maître, maison fermière, granges, écuries, basse-cour, jardins, clos, vergers, terres labourables nues et complantées de treillages, prairies et bois, le tout à proximité du bourg d'Aoste, de Saint-Genis et d'un chemin de grande communication.

Cette propriété, d'un sol riche et fertile en productions de tous genres, est susceptible de grandes améliorations à peu de frais; elle possède une grande quantité d'arbres de toute espèce et principalement de mûriers en plein rapport et qui y réussissent fort bien. Le site et ses alentours offrent des perspectives variées et des plus agréables.

La mise à prix est fixée à la somme de 53,706 fr. 53 c., capitalisée sur un revenu net de 5 p. 0/0. S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Sibille, dépositaire du cahier des charges, et en l'étude duquel aura lieu la vente le dimanche 21 mai prochain, à deux heures de l'après-midi, ou à M^e Chaboud, avoué à Bourgoin (Isère). (1605) Pour extrait : CHABOUD, avoué.

ÉTUDE DE M^e DUGUEY, NOTAIRE A LYON, RUE DU PLAT, 2.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, par suite de dissolution de société et de liquidation de commerce,

DES CARRIÈRES A PLÂTRE

de Berzé-la-Ville, arrondissement de Mâcon (Saône-et-Loire).

DÉPENDANT DE LA SOCIÉTÉ ESTÈVE DEVILLE ET COMPAGNIE.

Cette vente a lieu à la requête de M. Estève Deville, demeurant à Lyon, rue d'Alger, 1, gérant et liquidateur de la société en commandite par actions établie à Lyon pour la fabrication et la vente des plâtres de Berzé-la-Ville, près Mâcon, dissoute depuis le 25 février 1843, en vertu d'une délibération prise le même jour par les gérants fondateurs et actionnaires réunis légalement au siège social. Ladite délibération, dûment enregistrée, publiée et affichée, conformément aux prescriptions de la loi, soit à Lyon, soit à Mâcon, est déposée, avec toutes les pièces à l'appui, aux minutes de M^e Duguey, notaire à Lyon, suivant acte reçu par lui et son collègue le 17 mars 1843.

En vertu de la délibération ci-dessus énoncée, qui, en attribuant à M. Estève Deville les fonctions de liquidateur, l'autorise à procéder à la vente aux enchères desdites carrières et de leurs dépendances, au pardessus la mise à prix de 160,000 f.

DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE.

La carrière, les immeubles qui la composent et toutes les dépendances sont situés en la commune de Berzé-la-Ville, à douze kilomètres de Mâcon (Saône-et-Loire).

Le tout se compose :

1^o D'une carrière à plâtre située sur la grande route de Mâcon à Cluny, et à une égale distance de ces deux villes. Cette riche carrière est en possession d'une vente locale et de débouchés extérieurs considérables.

2^o Des usines dans lesquelles s'opère la fabrication du plâtre, lesquelles sont au nombre de deux, composées, l'une, dite l'ancienne usine, située à Berzé-la-Ville, d'un grand bâtiment dans lequel sont établis deux moulins mus par des chevaux, et de trois fours attenants.

L'autre, située à Saint-Sorlin sur une propriété lonée, a été construite par la société actuelle, et se compose d'un vaste bâtiment dans lequel sont établies les machines qui opèrent le concassage et la trituration des plâtres. Ces belles machines fonctionnent dans l'établissement depuis plus de trois ans, et produisent les meilleurs résultats sous le double rapport de l'économie et de l'excellence de la fabrication; elles sont mues par une roue hydraulique en fonte et fer.

3^o Des travaux d'art et du matériel d'exploitation. Les travaux d'art consistent en tunnel, fours au nombre de neuf, reliés ensemble par des voûtes, et formant un massif de maçonnerie entièrement couvert par des hangars.

Le matériel de l'exploitation se compose des machines diverses employées dans les deux mines;

De dix-neuf chevaux et de leurs harnais;

De vingt-neuf voitures à quatre roues;

D'une quantité de sacs vides servant au transport des plâtres fabriqués, et dont l'inventaire déterminera le chiffre;

Et d'un outillage complet, dont il sera dressé un inventaire.

4^o Enfin de tout ce qui est immeuble par nature ou par destination. La contenance superficielle des immeubles est de six hectares environ, sans garantie de la contenance.

Dans cette vente seront compris tous les droits de tréfonds appartenant à la société, conformément au plan, ainsi que ceux acquis de la famille Dubief par la société actuelle.

A cette exploitation se rattachent différents baux de prairies et magasins, qui seront compris dans l'adjudication.

L'adjudication sera tranchée au pardessus la mise à prix de cent soixante mille francs, fixée dans la délibération des actionnaires, par le ministère de M^e Duguey, notaire à Lyon, et dans son étude, le mardi vingt-cinq avril mil huit cent quarante-trois, à l'heure de midi.

S'adresser :

1^o Pour visiter les carrières et dépendances, à M. Estève Deville qui délivrera les permissions nécessaires à cet effet;

2^o Pour prendre connaissance du plan et du cahier des charges, à M^e Duguey, notaire, dépositaire des titres de propriété. (4605)

ÉTUDE DE M^e LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MARRONNIERS, 1.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UNE PROPRIÉTÉ

Située à la Guillotière, route de Villeurbanne, 15.

Cette propriété est de la contenance de trente-huit ares soixante-dix-neuf centiares, et se compose d'une maison bourgeoise, cour, jardin, salle d'ombrage, pompe, puits d'eau. Le tout clos de murs et complanté d'arbres à fruits.

Cette vente aura lieu le dix mai 1843, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère dudit M^e Laforest, notaire, chargé de traiter de gré à gré jusqu'au jour de l'adjudication. (716)

ÉTUDE DE M^e CHEVRIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 9.

VENTE

D'UN DOMAINE

Situé à Lachaux, commune de Lentilly (Rhône),

D'UNE CONTENANCE DE 54 HECTARES 9 ARES.

Le dimanche seize avril et jours suivants, il sera procédé à la vente, soit en totalité, soit par parties détachées, du beau domaine de Lachaux. Il se compose de maison de maître restaurée à neuf, bâtiment d'exploitation, jardins clos de murs, salles d'ombrage, pièce d'eau, belle prairie, terres, vignes en bon rapport, bois taillis, plantations de mûriers, etc.

Cette vente aura lieu dans les bâtiments dudit domaine; s'adresser, pour en connaître les conditions, à Lyon, à M^e Chevrier, notaire, et à M. Blanc, rue Petit-David, n. 3, au 4^{me}, et à Lentilly, à M^e Bourgeois, notaire. (4153)

ÉTUDE DE M^e PAUL THIAFFAIT, NOTAIRE A LYON, PLACE DE LA PRÉFECTURE, N. 7.

VENTE VOLONTAIRE

AUX ENCHÈRES,

SUR LA MISE A PRIX DE 22,000 FRANCS,

le mercredi dix-neuf avril 1843, à l'heure de midi,

D'UNE MAISON

avec tout son mobilier et ses dépendances,

Située clos de la Butte.

S'adresser audit M^e Thiaffait, notaire. (4770)

ÉTUDE DE M^e COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE.

VENTE AUX ENCHÈRES,

le jeudi vingt avril 1843, à dix heures du matin, En la chambre des notaires, à Lyon, quai Saint-Antoine,

DE TROIS LOTS POUR MAISONS DE CAMPAGNE,

A Fontanière, sur le chemin des Étroits,

Avec sortie par le haut sur le chemin de Sainte-Foy.

PREMIER LOT.

Grande maison, chapelle, remise, buanderie, vergers, beaux ombrages, belles eaux jaillissantes, contenant 10,400 mètres.

DEUXIÈME LOT.

Terrasse (sans bâtiment), ombrages, belle source, jardin, etc., contenant 4,770 mètres.

TROISIÈME LOT.

Bâtiment facile à rendre habitable, jardin anglais, verger, etc., contenant 6,500 mètres.

Pour les renseignements et les conditions écrites, s'adresser audit M^e Coste, et à M^e Ducruet, notaire à Lyon, quai de l'Archevêché.

Pour visiter les lieux, sonner à la seconde barrière, aux Étroits. (4515)

A VENDRE.

BEAU DOMAINE

D'environ 45 à 50 hectares, sans enclave, à vingt-quatre kilomètres de Lyon et à dix minutes d'une route royale, dans un site agréable et sur un sol de très-bonne qualité, composé de belles prairies et d'un joli bois, d'un peu de vignes, de beaucoup d'arbres fruitiers, de belles avenues. Les bâtiments sont en très bon état. Le prix est très-moderé. On donnera de grandes facilités pour le paiement.

S'adresser à M^e Régipas, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 1. (713)

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

EN BLOC, PAR CORPS DE DOMAINE OU PAR PARTIES BRISÉES,

LA BELLE

TERRE DES TOURS

Située à Crèches, près Mâcon (Saône-et-Loire).

PROVENANT DE LA SUCCESSION

DE M^e CHARRIER DE LA ROCHE,

De son vivant évêque de Versailles.

Le dix-sept avril 1843 et jours suivants, il sera procédé à Crèches, au château des Tours, à la vente de gré à gré, en bloc, par corps de domaine ou par parties brisées, de ladite TERRE DES TOURS, composée d'un château gothique avec chapelle, bâtiments et dépendances, terres, prés et vignes d'un produit très-avantageux.

Toutes facilités seront données pour les paiements; on échangera même des parties de ladite terre contre des immeubles situés à Lyon ou d'autres immeubles ruraux.

S'adresser pour traiter :

A Lyon, à M. CABIAS, propriétaire, quai Humbert, 12.

A Crèches, à son fondé de pouvoirs.

S'adresser, pour les renseignements et pour voir les plans :

A Mâcon, à tous les notaires de la ville.

A Chânes, à M^e RENDU, notaire.

A Pontenaveaux, à M^e MÉZIAT, notaire. (Saône-et-Loire.)

A Romanèche, à M^e GIRARD, notaire. (5795)

A VENDRE A L'AMIABLE,

pour entrer en jouissance de suite.

JOLIE PROPRIÉTÉ

DE PRODUIT ET D'AGRÈMENT,

Située au hameau de la Rivière, au versant de Poleymieux, près Neuville-sur-Saône.

Elle consiste en bâtiments d'habitation et d'exploitation en très-bon état, et en huit hectares de terre, prés, vignes et bois de première qualité et d'un seul tènement.

On vendra la maison meublée ou non.

On donnera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Dulac, arbitre de commerce, rue de la Cage, n. 15, et, sur les lieux, au sieur Baudrand, maître-valet, pour visiter la propriété. (703)

La boîte: 2 f. 50 c. MALADIES SECRÈTES. Le flacon: 5 f.

Guerison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'École de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les autres remèdes plus chers et sans garantie. — Demander la brochure que l'on envoie gratis.) S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

DU 11 AU 20 AVRIL INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure

à celle de tous les bateaux de la Saône,

SANS AUCUNE EXCEPTION,

PARTIRA POUR CHALON

Les jours pairs à 6 heures du matin. (6689)

BAISSE DE PRIX.

SERVICE DE LYON A CHALON.

LE TRITON

ET LE DAUPHIN

PARTENT TOUS LES JOURS:

LE TRITON, jours pairs, à 6 heures du matin.

LE DAUPHIN, jours impairs, à 7 heures du matin.

PRIX DES PLACES:

Premières, 5 fr.; secondes, 3 fr. (6335)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telle que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrhumements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et notamment chez MM. MACONS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 13; à Saint-Etienne, CHEMIZON, rue de la Comédie; à Chalon-sur-Saône, POURCHIER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6352)

A vendre.

PLUSIEURS PARCELLES DE TERRE prenant jour sur la place de l'église de Mon-Plaisir, à la Guillotière. On donnera des facilités pour les paiements.

A louer.

PLUSIEURS APPARTEMENTS avec JARDINS.

S'adresser, pour le tout, chez M. Rivière, sur les lieux. (656)

A céder pour cause de cessation de commerce.

ANCIENNE MAISON DE BRODERIE, laines et canevases pour meubles et articles de goût, située dans l'un des plus beaux quartiers de Lyon. On donnera des facilités pour le paiement.

S'adresser chez M^e Julin, rue Buisson, n. 14. (6111)

A céder de suite,

POUR CAUSE D'UN EMPLOI QUI NÉCESSITE DE LE QUITTER.

UN FONDS DE CAFÉ-CABARET.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Roux, marchand de meubles, rue Lainerie, n. 9. (679)

A vendre.

UN BON FONDS D'ÉPICERIE ET DE VINAIGRERIE, dans un bon quartier de Lyon, occupé par les fondateurs depuis douze ans.—Bail de neuf ans.—Location: 230 fr.—Prix très-minime.—Facilités pour le paiement.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Gautier, liquoriste, clos Rioulet, au Mont-Sauvage, au-dessus de la rue Masson, maison l'Avre, n. 12, à Lyon. (635)

A vendre.

UNE MAISON DE CAMPAGNE à Oullins, près le pont, avec soixante-cinq ares de terre en pré, luzernière, jardin potager et d'agrément.

S'adresser à M. Combiat, près l'église d'Oullins. (647)

A louer.

HOTEL GARNI dans une belle position, près des bateaux à vapeur du Rhône.

S'adresser à M. Burnichon aîné, marchand de charbon, rue Bourbon, n. 50, à Lyon. (717)

A louer de suite.

UN APPARTEMENT au premier, composé de deux pièces, pouvant convenir pour magasin, situé sur la place de la Fromagerie.

S'adresser à M. Barbotat, chargé d'affaires, rue Mulet, n. 2, au 1^{er}. (696)

A vendre ou à louer.

UNE MAISON

Se composant de deux pièces au rez-de-chaussée, cuisine et salle à manger, quatre pièces au premier étage, meublées en partie, et greniers au-dessus, cour, jardin, salle d'ombrage, pièces d'eau, terre et vigne, close de murs, de la contenance de soixante ares environ, située en la commune de Villeurbanne, près Lyon, sur le chemin conduisant à Vaux, et surnommée Château-Gaillard.

S'adresser à M. François Fuchet, voisin de la propriété. (699)

A vendre pour cause de santé.

UNE PHARMACIE,

Située dans une ville de 15 à 18,000 âmes, près de Lyon, et placée dans un quartier très-avantageux. La location est de 600 fr.

Elle se compose de sept pièces comme la pharmacie, décorées à neuf, et dont on pourrait aisément sous-louer une partie.

Le propriétaire offrirait, au besoin, une association et toute facilité pour les paiements.

S'adresser, à Lyon, chez MM. Deriard et Victorin Biétrix, droguistes. (709)

AVIS.

On demande à acheter UNE MACHINE A VAPEUR de la force de deux à trois chevaux au plus.

S'adresser au concierge, place du Concert, 9, à Lyon. (6115)

LES AIGLES,

service spécial de bateaux à vapeur

ENTRE LYON ET VALENCE.



DÉPART

TOUS LES JOURS DE LYON A ONZE HEURES

DU MATIN.

Les bateaux aborderont, pour embarquer et débarquer, à Vienne, Condrieu, Saint-Pierre-de-Bœuf, Serrière, Audance, Saint-Vallier, Tournon et Valence.

Bureaux: place de la Charité, 12. (6612)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, rue de la Poulallerie, 19.